

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

3

FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe des activités aquatiques

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Budget Primitif du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES

Pour rappel, afin d'être en mesure d'identifier aisément l'ensemble des flux financiers entrants et sortants liés au stade Nautique, qui a été inauguré fin 2019, il a été créé au BP 2018 un budget distinct du budget principal.

Depuis 2019, ce budget dénommé « Activités Aquatiques » intègre également l'ensemble des crédits (investissement / fonctionnement et dépenses / recettes) concernant la gestion des piscines communales.

Le projet de budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 11 926 417,59 €, tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de **fonctionnement** inscrites pour un montant total de 5 179 686,81 € comprennent les entrées pour 400 943 € (chapitre 70) et les participations des Département et Région pour l'utilisation des équipements par les scolaires pour 43 734,68 € (chapitre 74).

Une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 4 735 009,13 € est prévue au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante ».

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Les recettes d'**investissement** correspondent à une inscription à hauteur de 6 746 730,78 €. Elles comprennent le FCTVA pour 500 K€ (chapitre 10), de subventions d'investissement sur les travaux de rénovation des piscines, pour 3 000 000 € (chapitre 13).

Il est également inscrit une dotation aux amortissements pour 235 738 € (chapitre 040 en recettes d'investissement, contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) et une autorisation d'emprunt à hauteur de 3 010 992,78 €.

B. Les dépenses

En dépenses de **fonctionnement**, les prévisions budgétaires pour 2026 s'élèvent à 5 179 686,81 € :

- ◦ 2 592 225,17 € au titre de la gestion des 4 piscines
- 2 587 461,64 € au titre des charges de gestion du stade nautique.

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables aux activités aquatiques (eau, énergie, personnel).

S'agissant de l'**investissement**, le montant inscrit de 6 746 730,78 € correspond :

- ◦ Aux travaux de rénovation de la piscine Chevalier de Folard, dans le cadre d'un marché global de performance énergétique
- Aux fins de travaux de la piscine Pierre Reyne
- Aux équipements pour les piscines ;
- Au remboursement du capital de la dette pour la somme de 940 000 €.

L'encours de dette atteindra 15 003 227,61 € au 31/12/2025.

Ces propositions sont retracées en annexe 6.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte le budget primitif 2026, toutes sections confondues, pour le budget annexe des Activités Aquatiques, la somme de 11 926 417,59 € en recettes et en dépenses ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements d'article à article au sein d'un même chapitre tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à effectuer des virements entre chapitres selon les conditions énoncées par la nomenclature comptable et financière M57 dans la limite d'un taux de 7.5% ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025
ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :